

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 février deux mille dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ, Jérôme CORDIER, Anne-Elisabeth SAUVAGE, thierry LABRIET, Josette TAMBURINI, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Marie-Pierre ROUDEAU, Marie-Christine POIX, Jean-François VEILLET.

Excusé : Michel MOREL a donné procuration à Jean-François VEILLET.

Absent : Pascal DECHASSE.

Secrétaire de Séance : Daniel GRAF

Observation sur le compte-rendu du conseil municipal du 10 janvier 2018 :

1/Maud THIERRY notée présente alors qu'elle était absente.

En préambule, Monsieur le Maire annonce la démission de Madame Maude THIERRY. Il fait lecture de la lettre de démission de Maude THIERRY.

En application de l'article 270 du code électoral, Monsieur Gerald GRESSET est nommé conseiller municipal à Jougne en lieu et place de la conseillère démissionnaire.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal.

Par ailleurs, il remercie Maude THIERRY pour son engagement au conseil municipal jusqu'à ce jour.

1/ ATTRIBUTION DU NOM D'UNE IMPASSE A L'ECO-VILLAGE

Monsieur le maire propose d'attribuer le nom suivant : rue de la Tréfilerie

Cette rue est issue de la rue de l'Etang et permet d'accéder à la deuxième tranche de l'Eco-village du Mont D'or

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

2/ MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L'IAE

Danièle BIESSE, adjointe au maire, présente la nécessité de renouveler la convention de mise à disposition des locaux à l'île aux enfants et ceci à compter du 30 mars 2018, celle-ci ayant été validée en 2015 pour 3 ans.

Cette convention est renouvelée dans les mêmes termes pour une durée de 3 ans.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES

Isabelle ANDREZ adjointe au maire, propose d'attribuer une aide exceptionnelle aux clubs cités ci-dessous

- Club théâtre – afin de les féliciter pour les 20 ans d'anniversaire du club,
- Club spéléo et Doux Bist Band - pour les remercier de leur participation à la descente du Père Noël.

Le montant proposé est de :

Club Théâtre : 500 €

Club Spéléo : 100 €

Doux Bist Band : 100 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ CONVENTION D'HONORAIRE BEJ – TRAVAUX D'ENTRE LES FOURGS –

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-11-06 en date du 13 décembre 2017 qui consistait à retenir le cabinet BEJ pour les travaux d'Entre les Fourgs.

Il s'agit à ce jour de proposer la signature de la convention d'honoraires avec la cabinet BEJ dont le montant s'élève à 12 600 € HT, soit 15 120 € TTC.

Pour mémoire, le montant des travaux est fixé à 456 907 € HT soit 548 289 € TTC.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

5/ ATTRIBUTION DU LAQUEREZ

Madame Danièle BIESSE, adjointe au maire rappelle la délibération 2017-10-07 du 8 novembre 2017 concernant l'attribution de la future gestion du Laquerez et demande que soit apportés des compléments d'informations afin de pouvoir rédiger le bail commercial à savoir :

Société en cours de constitution représentée par Monsieur Jean-Charles CATTIN, société dénommée le Laquerez.

Montant du loyer : 1 500 € par mois soit 18 000€ par an.

Travaux d'accessibilité et sécurité à la charge de la commune.

Travaux validés (ouvrants, chaudière, faux plafond, sanitaires) pour un montant de 61 545 €

2 ABSECTIONS : J-F VEILLET, Michel MOREL par procuration

12 POUR

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE.

6/ PROCEDURE EN DEMOLITION

Monsieur Jérôme CORDIER, adjoint au maire, rappelle le différend qui oppose la commune de Jougne à Monsieur André DUBOIS.

Il s'agit d'une construction illégale sur le terrain communal.

Il fait référence à la délibération 2014-06-02 du 04/04/2014 qui porte délégation du conseil municipal au maire, pour intenter au nom de la commune, les actions nécessaires à l'aboutissement du jugement rendu en première instance et confirmé en appel.

- Cette délibération permettra à Monsieur le maire, représentant la commune, de faire acter la procédure de démolition devant toute juridiction notamment auprès du juge civil, que ce soit en 1^{ère} instance, en appel ou en cassation.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE.

Informations diverses

Projet alternatif du SMMO à 4 500 000 €

Informations sur les éoliennes.

Séance levée à 22H20

Prochain conseil municipal : 14 mars 2018

Le secrétaire de séance,

Daniel GRAF



Fait à Jougne, le 14 février 2018

Le maire,

Denis POIX-DAUDE

